



LE PITCH

CONCOURS DU MEILLEUR PROJET DE FILM

-

RÈGLEMENT

Le festival Côté court organise

« Le Pitch – concours du meilleur projet de film »

En partenariat avec France Télévisions – France 2 et le Moulin d'Andé - CECI

- Le concours est ouvert aux auteurs de projets de courts métrages (durée maximum : 30 minutes) de fiction ou d'animation.
- Les documentaires et les séries ne sont pas admis.
- Il s'agit de projets de films et non de scénarios, ce qui signifie que le scénario ne doit pas être achevé.
- Le film ne doit pas déjà bénéficier du préachat d'une chaîne.
- Les langues étrangères (dont langues des signes) peuvent être exploitées dans le film (avec sous-titres en français).

L'inscription au concours vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Le.la candidat.e doit s'acquitter d'un droit d'inscription de 20€, ramené à 10€ pour les adhérents à l'association Côté court (adhésion au titre de l'année en cours).
NB : l'adhésion à l'association Côté court donne un accès gratuit à toutes les séances du festival.
- Le.la candidat.e **doit avoir réalisé au minimum un film et au maximum trois films (fiction, animation, expérimental ou documentaire), produits ou autoproduits.**
- Le projet peut (sans obligation) :
 - être accompagné par un.e producteur.trice
 - être porté par plusieurs co-auteurs.

2. ENVOI DE VOTRE DOSSIER

Étape 1 : Remplissez le formulaire de paiement sur le site helloasso.fr

Option 1 - Formulaire « plein tarif » (20€) :

<https://www.helloasso.com/associations/cote-court/paiements/inscription-au-pitch-2022-tarif-plein>

Option 2 - Formulaire « tarif adhérent » (10€) :

<https://www.helloasso.com/associations/cote-court/paiements/inscription-au-pitch-2022-tarif-adherent>

Si vous choisissez l'option 2, vous devez être adhérent à l'association Côté court.

Adhésion 2022 : <https://www.helloasso.com/associations/cote-court/adhesions/adhesions-2022>

Étape 2 : Remplissez le formulaire d'informations sur votre candidature

Formulaire : <https://forms.gle/w7KfdEnSoZoZL39UA>

Étape 3 : Déposez votre dossier complet

sur notre Dropbox en un seul document pdf (maximum 10Mo)

<https://www.dropbox.com/request/d2VOkx5A26QUUzljgeRk>

Merci de nommer votre fichier sous cette forme : **NOM-PRENOM-TITRE**
et de mettre les éléments du dossier dans l'ordre indiqué ci-dessous.

Le dossier doit comprendre :

- un synopsis (400 caractères maximum)
- un résumé développé (4000 caractères maximum)
- une séquence dialoguée (4 pages maximum)
- une note d'intention (3000 caractères maximum)
- un ou plusieurs élément(s) iconographique(s) (ex : photos de repérages, inspirations, comédiens, etc.)
- les liens de vos films déjà réalisés, avec mots de passes
- une biographie de l'auteur et ses coordonnées (email et téléphone) (650 caractères maximum)
- le justificatif de paiement édité par helloasso.fr

NB 1 : Le nombre de caractères indiqué comprend les espaces.

NB 2 : Le dossier ne doit pas comprendre le CV de l'auteur

Le dossier doit être envoyé au plus tard **le 4 avril 2022 avant 16h.**

3. PROCESSUS DE SÉLECTION

1. Un comité de présélection assure la lecture et l'étude des dossiers de candidatures reçus.
2. Les dossiers présélectionnés sont ensuite étudiés par Jacky Evrard, Délégué général et directeur artistique de Côté court.
3. 15 dossiers sont transmis à France 2, à la Direction de programmation de courts métrages, qui assure la sélection finale et retient 7 candidat.e.s.
4. Les 7 candidat.e.s viennent pitcher leur projet en public dans le cadre du festival Côté court, (Pantin), face à un jury composé de trois à quatre personnes. Ils disposent de huit minutes de présentation chacun, et cinq minutes de questions-réponses suivent leur présentation.

4. CALENDRIER 2022

23 février : ouverture de l'appel à candidatures

4 avril à 16h : clôture de l'appel à candidatures

Du 5 avril au 23 mai : étude des candidatures

25 mai : annonce des projets sélectionnés pour participer au Pitch

16 juin (durant le festival Côté court) : soirée Pitch

Soirée de clôture du festival : annonce des deux lauréats